

# Blitz du 98eme championnat de France

## Règlement Intérieur

---

### Article 1 : Présentation

La FFE organise le Blitz du 98eme championnat de France le jeudi 13 aout 2026.

Lieu : Salle Berlioz - Palais des congrès de Vichy.

Ce tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. et aux joueurs étrangers ayant un identifiant F.I.D.E.

Le tournoi est limité à 300 inscrits. **Il n'est pas attribué de titre de champion de France de Blitz.**

Les résultats seront pris en compte pour le calcul du classement blitz de la Fide du 1<sup>er</sup> septembre.

### Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptées lors du 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04.2 F.I.D.E). Les appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8 homologué par la FFE).

Pour les appariements, si le joueur dispose d'un un Elo Blitz FIDE, celui-ci est retenu, à défaut il est remplacé par son Elo Standard FIDE. Si le joueur ne détient aucun de ces deux classements, il lui sera attribué un classement estimé. Le classement pris en compte est celui du mois d'aout.

**Il n'est pas prévu de pointage. Tous les joueurs qui ont payé seront appariés à la ronde 1**, sauf information contraire du joueur concerné. Les joueurs qui ne se sont pas présentés à la fin de la ronde 1 ne seront pas appariés pour les rondes suivantes, sauf si l'arbitre principal en décide autrement. Pourront être intégrés dans le tournoi, les joueurs sur liste d'attente présents à proximité de la salle de jeu.

Remarque : Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre principal au cours de la ronde précédente au plus tard.

L'article B3, sur les parties en cadence blitz non supervisées, s'appliquera pour ce tournoi.

### Article 3 : Rondes et Cadence

Le tournoi se déroule sur 9 rondes.

La cadence est de 3 minutes avec un incrément de 2s par coup dès le premier coup.

Aucun « BYE » n'est autorisé pour ce tournoi.

### Article 4 : Horaires

Horaires de Jeu :

Ronde 1 : 20h30

Ronde 2 : 20h55

Ronde 3 : 21h20

Ronde 4 : 21h45

Ronde 5 : 22h10

Ronde 6 : 22h35

Ronde 7 : 23h00

Ronde 8 : 23h25

Ronde 9 : 23h50

Les horaires des rondes 2 à 9 sont donnés à titre indicatif

Proclamation des résultats : Le 14 août 2026 à 14h30 (Salle Open A et B)

## **Article 5 : Inscription.**

Droits d'inscription : Adultes 10 € ; Jeunes 10 €.

L'inscription s'effectue exclusivement sur le site officiel du Championnat de France 2026.

## **Article 6 : Classement et prix**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (victoire à 1 point, partie nulle à ½ point et perte à 0 point).

Départage des ex-aequo : Buchholz tronqué (2), Cumulatif, puis Performance. Pour le calcul du Buchholz dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.

Dotation globale des prix : A RECONFIRMER.

La liste détaillée des prix du tournoi sera affichée dans la salle avant le début de la 5<sup>ème</sup> ronde.

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix sont attribués à la place. En cas de prix d'un montant identique, le prix le plus important sera distribué. Dans le cas où un joueur prétend à plusieurs prix, il lui sera remis le prix le plus important. En cas de prix identiques, les prix seront remis dans l'ordre de l'affichage

## **Article 7 : Forfaits**

Le délai de forfait est de 3 minutes après le démarrage effectif d'une ronde.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

## **Article 8 : Fin de partie**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) déclarera le résultat sur le système de prise de résultats électroniques KWPAPI. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

## **Article 9 : Nullité par accord mutuel**

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

## **Article 10 : Divers**

La salle de jeu est définie comme étant la salle Berlioz du Palais des congrès de Vichy.

Un joueur dont la partie est en cours ne peut quitter la « salle de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Les locaux étant strictement non-fumeur, la zone réservée aux fumeurs/fumeuses est situé à l'extérieur du bâtiment.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux des tournois.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Tout appareil électronique doit être mis en mode avion s'il est communicant et en mode silencieux quel que soit son modèle. Toute utilisation d'un tel appareil pendant la partie, ou tout appareil émettant un son ou une vibration durant une partie entraîneront la perte de celle-ci.

Les analyses sont interdites dans la « salle de jeu ».

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

## **Article 11 : Arbitrage**

**Arbitre principal** : Jocelyn AZZEGAG, AFE1,

**Arbitres adjoints** :

- Chantal HENNEQUIN, AFE2 ; Claire GOBERT, AFE1 ; Athina MONEMVASSITIS AFE1 ; Audrey FROMHERZ, AF01 ; Laetitia SCHILDKNECHT AF01 Fouzia TAHAR-CHAOUCH, AFO1 ;

## **Article 12 : Jury d'appel**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur ou une joueuse peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

## **Article 13 :**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la charte des joueurs et joueuses d'Echecs

L'arbitre Principal,  
Jocelyn AZZEGAG

L'organisateur,  
Jean Baptiste MULLON